



RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

Réception des soumissions: Agence Parcs Canada 30 rue Victoria Gatineau, Québec J8X 0B3

INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada Services nationaux de passation de marchés 30 rue Victoria Gatineau, Québec, J8X 0B3

Title-Sujet Réfection de Canal-de-Sai		Surint	endant, Lieu historique national du	
Solicitation No No. de l'invitation 5P201-19-0187/A		-	Date: 2 février 2020	
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-20-00906240			Client Ref. No. – No. de réf du client. 1466	
Solicitation	Closes – L'invitation pre	nd fin	:	
at – à on – le Time Zone - Fuseau horaire HNE - EST				
F.O.B F.A.B.		(Other-Autre: 🗆	
Plant-Usine:	□ Destination: ☑		Julei-Autre.	
	ies to: - Adresser toute demand			
	ies to: - Adresser toute demand	le de re		
Address Inquir Christine Pic	ies to: - Adresser toute demand	le de re	nseignements à :	
Address Inquir Christine Pic	ies to: - Adresser toute demand hé christin - No de téléphone	le de re	nseignements à : 22@canada.ca	
Address Inquir Christine Pic Telephone No. 873-355-884 Destination of	ies to: - Adresser toute demand hé christin - No de téléphone	de de re	nseignements à : e2@canada.ca Fax No. – No de FAX: 819-420-9626	

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONAIRE

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'	entrepreneur
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of	
Nom de la personne autorisée à signer au nom	du fournisseur/ de l'entrepreneur
Titale - Titre	
Telephone No N° de téléphone:	
Facsimile No N° de télécopieur:	
Signature	Date



Buyer - l'acheteur Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1466 File Name - Nom du dossier

Réfection de la toiture de la maison du Surintendant, Lieu historique national du Canal-de-Saint-Ours

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

DÉPÔT DIRECT

Le gouvernement du Canada a remplacé les chèques par des paiements de dépôts directs, un transfert électronique de fonds déposés directement dans un compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs qui obtiennent un contrat seront tenus d'enregistrer leurs informations de dépôt direct avec Parcs Canada pour recevoir le paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à: http://www.depotdirect.gc.ca

Solicitation No. - N° de l'invitation 5P201-19-0078/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Réfection de la toiture de la maison du Surintendant, Lieu historique national du Canal-de-Saint-Ours

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite optionnelle des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Documents de construction
- IP09 Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2019-05-30)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement soumission

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences relatives à la sécurité
- CS02 Condition d'assurance

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX FORFAITAIRES

APPENDICE 2 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

File Name - Nom du dossier

Réfection de la toiture de la maison du Surintendant, Lieu historique national du Canal-de-Saint-Ours

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - c. Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2019-05-30):
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada doivent être supprimées et remplacées par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doivent être supprimées et remplacées par l'Agence Parcs Canada.

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1 à l'adresse courriel christine.piche2@canada.ca. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

- 1. Il y aura une visite des lieux optionnelle le **2 mars 2020** à **14 :00 heure locale**. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter au complexe opérationnel situé au 2930 Chemin des Patriotes, Saint-Ours, QC J0G 1P0.
- Équipement de sécurité Il est obligatoire pour toute personne visitant le site de porter l'équipement de protection personnel approprié (lunettes de sécurité, chaussures de sécurité, veste et casque de chantier, etc.). Le personnel de l'entrepreneur et toute personne non munis des équipements de sécurité requis se verront refuser l'accès au site.

File Name - Nom du dossier

Réfection de la toiture de la maison du Surintendant, Lieu historique national du Canal-de-Saint-Ours

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 819-420-9626.

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres par courriel électronique à christine.piche2@canada.ca ou en appelant le numéro de téléphone 819-420-9576.

IP06 FONDS INSUFFISANTS

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
 - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
 - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sousalinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(ii) ou 1)a)(ii).

IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,

File Name - Nom du dossier

Réfection de la toiture de la maison du Surintendant, Lieu historique national du Canal-de-Saint-Ours

- a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
- b) annuler l'appel d'offres.
- Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, **une copie électronique** des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP09 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL

Achats et ventes

https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes

http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/506.pdf

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/formulaires-forms-fra.html

Formulaire de déclaration

http://www.tpsqc-pwqsc.qc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

Accord Commerciaux

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux

File Name - Nom du dossier

Réfection de la toiture de la maison du Surintendant, Lieu historique national du Canal-de-Saint-Ours

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis:
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1 Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2019-11-28);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2019-11-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2019-05-30);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2019-11-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat	R2950D	(2015-02-25);
sous CG6.4.1 Conditions supplémentaires		

- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Buyer - l'acheteur Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Réfection de la toiture de la maison du Surintendant, Lieu historique national du Canal-de-Saint-Ours

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

Buyer - l'acheteur Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Signature

File Name - Nom du dossier

Réfection de la toiture de la maison du Surintendant, Lieu historique national du Canal-de-Saint-Ours

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

	Réfection de la toiture de la maisor	du Surintendant, Lieu historio	que national du Canal-de-Saint-Ours
--	--------------------------------------	--------------------------------	-------------------------------------

SA02	NOM COMMERCIAL ET AI	DRESSE DU SOUMISSIC	ONNAIRE			
Nom:						
Adress	e:					
Téléph	one:	_ Télécopieur:		NEA		
Adress	e électronique:					
SA03	OFFRE					
Le sou	missionnaire offre au Canada mission pour le MONTANT T	ı d'exécuter les travaux du OTAL DE LA SOUMISSI	u projet mentio ON INDIQUÉ I	nné ci-dessus, confo DANS L'APPENDICI	rmément aux documents E 1.	3
	PÉRIODE DE VALIDITÉ DE mission ne peut être retirée p		(30) jours sui	vant la date de clôtur	e de l'invitation.	
À l'acc	ACCEPTATION ET CONTR ceptation de l'offre de l'ent preneur. Les documents cons	repreneur par le Canad				∍t
SA06	DURÉE DES TRAVAUX					
L'entre	preneur doit exécuter et com	pléter les travaux au plus	tard le 29 mai	2020.		
Le sou garanti	GARANTIE DE SOUMISSIO missionnaire joint à sa soum e de soumission de la R27 e de soumission	rission une garantie de so				
-						
SA08	SIGNATURE					
Nom et	titre de la personne autorisé	e à signer au nom du sou	missionnaire (Tapés ou lettres mou	ılées)	

Date

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1466

File Name - Nom du dossier

Réfection de la toiture de la maison du Surintendant, Lieu historique national du Canal-de-Saint-Ours

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX FORFAITAIRES

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux.

Item	Div.	Description	Montant (excluant les taxes applicables)
1.1	01	Exigences générales et organisation de chantier	\$
2.1	02	Démolition	\$
2.2	02	Travaux en condition d'amiante – intérieur	\$
2.3	02	Travaux en condition d'amiante – extérieur	\$
4.1	04	Maçonnerie	\$
6.1	06	Charpenterie - menuiserie	\$
7.1	07	Isolant de polyuréthane	\$
7.2	07	Couverture métallique	\$
7.3	07	Joints d'étanchéité	\$
8.1	08	Fenêtres et persiennes traditionnelles en bois	\$
9.1	09	Plaques de gypse et plâtre	\$
9.2	09	Peinture intérieure	\$
9.3	09	Peinture extérieure	\$
22.1	22	Plomberie	\$
		GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION (excluant les taxes applicables)	\$

Buyer - l'acheteur Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Réfection de la toiture de la maison du Surintendant, Lieu historique national du Canal-de-Saint-Ours

APPENDICE 2 – DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

(Le texte est copié de la Politique d'inadmissibilité et de suspension http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html daté le 2016-04-04)

Liste des noms : Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- i. les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- ii. les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- iii. les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée, l'autorité contractante informera le fournisseur du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les noms

requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fourn noms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.	ir la liste des du fournisseur

Buyer - l'acheteur Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Réfection de la toiture de la maison du Surintendant, Lieu historique national du Canal-de-Saint-Ours

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE (n'est pas requise lors du dépôt de soumission)

*	1
---	---

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Public Works and Government Services Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 of 2

Description et emplacemer	nt des travaux					Nº de contra	
Défection de le teiture	e de la maison du Surintend	lant Liau biote	oriano notion	al du Canal da C	oint	5P201-19-0 N° de projet	
Ours	e de la maison du Surintend	iani, Lieu nisi	onque nationa	ai du Canai-de-S	amı-	1466	•
Nom de l'assureur, du cour	tier ou de l'agent	Adresse (No, ru	e)	Ville		Provin	ce Code
postal							
Nom de l'assuré (Entrepre	agur)	Adresse (No, ru	0)	Ville		Provin	ce Code
Postal	ieui)	Aulesse (IV., Tu	e)	ville		FIOVIII	ice Code
Assuré additionnel							
Sa Majesté la Reine du	ı chef du Canada, appelée "S	Sa Majesté" da	ns le contrat,	représentée par l	le minis	tre de l'Env	vironnement,
	te de l'Agence Parcs Canad						ŕ
Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet	Date	F	Plafonds	de garantie	
		J/M/A	d'expiration			•	
			J/M/A	Par sinistre	Globa	al général	Global -
Responsabilité civile				i ai siilistie		nnuel	Risque après
des entreprises							travaux
Responsabilité				\$	\$		\$
complémentaire/exc				Ψ	Ψ		Ψ
édentaire.							
				\$	\$		\$
Assurance des							
chantiers / Risques				\$			
d'installation							
l'atteste que les nolices	ci-dessus ont été émises par de	e accuraure dar	ns la cadra da la	ure activitáe d'acci	irance a	u Canada et	ane ces
	nt en vigueur, comprennent les						
	ulation ou de réduction de gara			. •			·
Nom de la personne au	torisée à signer au nom de(s) (l')a	ssureur(s) (Cadre	e, agent, courtier	·)		Numér	o de téléphone
Signaturo						Dot	e J/M/A
Signature						Dai	C J/IVI/A

Buyer - l'acheteur Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1466

File Name - Nom du dossier

Réfection de la toiture de la maison du Surintendant, Lieu historique national du Canal-de-Saint-Ours

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).

Buyer - l'acheteur Christine Piché

Coordonnées

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1466

File Name - Nom du dossier

Réfection de la toiture de la maison du Surintendant, Lieu historique national du Canal-de-Saint-Ours

ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail.

Adresse

Autorité contractante	30 rue Victoria	
Christine Piché	Gatineau, Québec	christine.piche2@canada.ca
	J8X 0B3	
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		
Lieu(x) des travaux		
Lieu historiaus national du Canal de Caint Oura		
Lieu historique national du Canal-de-Saint-Ours		
Description générale des travaux à exécuter		
Description generale des travaux à executer		
Réfection de la toiture de la maison du Surintendant		
Troiseast de la tollare de la maison da camitondant		

Solicitation No. - N° de l'invitation 5P201-19-0078/A

Date _____

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Réfection de la toiture de la maison du Surintendant, Lieu historique national du Canal-de-Saint-Ours

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et
	provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la
	santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les
	équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel
	de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis
	en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début
	des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances
	dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin
	d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les
	précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.
même, c	signé, (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées présent document et les conditions du contrat.